**RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU SUD LYONNAIS BASKET**

**DOMAINE MELCHIOR PHILIBERT À CHARLY**

Chers exposants,

Le vide-grenier du Sud Lyonnais Basket (S.L.B.) a **lieu dimanche 02 juin 2024** en extérieur, avec la possibilité de laisser le véhicule derrière l’étalage de 8h30 à 17h30.

**Tarif : 5€ le mètre linéaire avec un minimum pour tout emplacement de 5 mètres pour un véhicule (5€ le mètre linéaire avec un minimum de 5 mètres pour les personnes dont la réservation n’est pas parvenue avant le jeudi 8 juin 20h00)**

**L’ inscription est validée à partir du moment où l’exposant reçoit un message retour de l’organisateur.**

**La longueur du stand doit être supérieure à la longueur totale du véhicule, coffre ouvert, pour pouvoir décharger et recharger.**

**Pas de demi mètre vendu.**

**Il n’y a pas de possibilité d’installation avant l’autorisation de rentrer sur le site, le dimanche matin dès 5h30.**

**Ouverture des portes pour les visiteurs à 8h30 (8h00 avec l’accord des organisateurs)**

**1.** Les exposants seront guidés dans le village par des affiches jaunes.

A l’arrivée au portail gris, 310 rue de la Maçonnière, les exposants seront orientés par les organisateurs vers le terrain d’exposition.

Le S.L.B. donnera un sac poubelle à chaque exposant, à charge pour l’exposant de ramener ce sac avec lui à son départ.

**LE S.L.B. NE PRENDRA PAS EN CHARGE LES SACS POUBELLE.**

**2.** L‘exposant recevra un papier à son nom avec un numéro et le nombre de mètres réservés, à laisser toute la journée sur le tableau de bord du véhicule, visible de l’extérieur.

**3.** Les voitures seront installées à la suite les unes derrière les autres, sans que l’exposant puisse choisir son emplacement.

**Deux exposants ou plus qui souhaitent être à côté doivent arriver les uns derrière les autres.**

A l’entrée du terrain d’exposition, des personnes du S.L.B. guideront l’exposant jusqu’à son emplacement ; cet emplacement sera mesuré et définitivement marqué au sol.

**4.** Les exposants ne peuvent rentrer en voiture dans une allée piétonne qu’en présence d’un membre du S.L.B.

 La sortie des véhicules accompagnants le matin se déroulera de 8h00 à 9h00.

**5.** Le déballage peut s’effectuer jusqu’à 8h15.

Les exposants doivent être prêts pour l’entrée des visiteurs à 8h30.

Les tables et les chaises ne sont pas fournies.

**6. L’installation et la vente ne peuvent se faire ou être supervisées que par une personne majeure. Les enfants exposants devront, en permanence, être en présence d’une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.**

**La vente ne concerne que l’exposant et l’acheteur et non le S.L.B..**

**Les réservations sont nominatives et chaque emplacement doit être occupé par la personne inscrite.**

**Toute concession de droit d’occupation est strictement interdite et pourra entraîner l’exclusion du marchand.**

**7. L’exposant doit réserver, selon l’importance de son matériel, un emplacement suffisamment long pour ne pas déborder sur le voisin ou dans les allées. Le risque étant de perdre la caution.**

**L’exposant s’engage à respecter la largeur des allées de circulation des visiteurs (3 mètres).**

**8.** La largeur de l’emplacement est de 2 mètres pour l’étalage et de 2 mètres pour le véhicule derrière l’étalage.

La longueur est de 5 mètres au minimum.

La longueur des emplacements ne peut être modifiée qu’avec l’accord des organisateurs.

**9. Un chèque obligatoire de 30 € est demandé comme caution lors de l’inscription ;** il sera rendu à la fin du vide grenier, après vérification de la propreté de l’emplacement. Ne pas marquer caution sur ce chèque et ne pas l’agrafer.

Après avoir nettoyé son emplacement, l’exposant devra réclamer ce chèque à la buvette à l’endroit indiqué « CHÈQUE DE CAUTION ».

**10.** L’inscription se fera sur le site <https://www.sudlyonnaisbasket.com>

Le paiement pourra se faire soit :

 - Sur le site via Helloasso **(Attention cependant de ne pas oublier d’envoyer le chèque de caution à l’adresse en bas de page des bulletins d’inscription)**

- par courrier à l’adresse en bas de page.

Les chèques doivent être au nom de l’exposant.

Le dossier d’inscription sur le site S.L.B. est le seul valable ; toutes les feuilles d’inscription différentes seront refusées.

**11.** L’exposant doit obligatoirement fournir le n° d’immatriculation et le modèle de son véhicule (même ceux qui repartent).

S’il a une remorque, l’exposant doit indiquer la longueur « véhicule + remoque »

**Attention, pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra sortir du site après l’ouverture aux visiteurs pour la protection de tous et avant l’heure de fin du vide grenier et l’autorisation des responsables.**

**Il est donc impératif de prévoir un stationnement à l’extérieur du site si vous souhaitez quitter le vide grenier avant les horaires indiqués.**

**12.** Toute vente en dehors des emplacements est interdite toute la journée.

**13.** Le stationnement est interdit sur la commune de 5h00 à 20h00 aux endroits délimités par des barrières ou de la rubalise, des panneaux avec arrêté municipal, sur les ronds-points et devant les sorties des propriétés.

**14.** Toute vente d’arme, animaux vivant, nourriture, objets neufs, série d’objets neufs, ouvrage et objets à caractère raciste ou pornographique est interdite.

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et les contrevenants se verront obligés d’enlever tout objet prohibé de l’étalage, sous peine d’être expulsé de la manifestation et d’être signalé aux autorités compétentes.

**Un contrôle d’identité par la gendarmerie est possible pendant la journée.**

**15.** Le S.L.B. a l’exclusivité pour fournir les boissons et la restauration toute la journée.

**16. LES CHIENS SONT INTERDITS SUR LE SITE sous peine d’être verbalisé par les autorités compétentes.**

**17.** Les exposants sont entièrement responsables des accidents ou des dommages qu’ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises et aux aménagements appartenant au S.L.B. ou à la mairie de Charly.

**Leur assurance « responsabilité civile » doit les couvrir.**

**18. Tout exposant doit repartir avec ses invendus, ses emballages vides et déchets ; il est formellement interdit de jeter des déchets (objets, nourritures, sacs, emballages, cartons…) sur le site classé.**

**19. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’intempérie ou de désistement.**

**20. L’exposant ne peut partir qu’à partir de 16h00, avec l’accord de l’organisateur et en sa présence pour la sécurité de tous.**

**21. Tout manquement au présent règlement ou comportement incorrecte pourra être suivi d’un avertissement, de la perte de la caution, d’une expulsion immédiate, d’une radiation de la manifestation pendant un an ou définitivement.**

 **---------------------------------------------------------------**

**Renseignements :** **nathalie.basket@orange.fr** **tél : 07.69.82.65.34**

**Adresse courrier : S.L.B. BROCANTE Mairie, Avenue Saint Jean 69390 MILLERY**

 **Le président du S.L.B., Yann CABON**